

## LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

TARIFS à compter du 1er août 2022

Objet de l'utilisation	Coût y compris forfait entretien	Coût par journée supplémentaire	Electricité
<b>Coût repas familial (JOURNEE)</b>			
Habitants de la commune	150 €	50 €	Payant
Habitants de l'extérieur	250 €	80 €	Payant
<b>Repas familial coût (WEEK-END)</b>			
Habitants de la commune	200 €	50 €	Payant
Habitants de l'extérieur	320 €	80 €	Payant
<b>Vin d'honneur (mariages, funérailles...)</b>			
Habitants de la commune	80,00 €		Payant
Habitants de l'extérieur	150,00 €		Payant
<b>Assemblée générale (JOURNEE)</b>			
Association communale	Gratuit		Payant
Association autre commune	150,00 €		Payant
<b>Manifestations (ou AG avec repas) des associations (JOURNEE)</b>			
Associations communales 2 gratuits / an Associations intercommunales 1 gratuit / an	50,00 € (forfait entretien)		Payant
Associations autres communes (WEEK-END)	250,00 €	80 €	Payant
<b>Location commerciale privée (JOURNEE)</b>	350,00 €	150 €	Payant

- L'électricité sera facturée à **0.40 € le KWH consommé**.
- Les associations communales ont droit à **deux locations gratuites** par an. A partir de la troisième manifestation, le tarif *repas familial* sera appliqué.
- Les associations intercommunales (Sou des écoles, Cantine Scolaire, Foyer Rural, Amicale des Sapeurs Pompiers, Etoile sportive, Bibliothèque, Conseil Paroissial, FNACA, Croix Rouge, ADAMAC...) ont droit à **une location gratuite** par an. A partir de la deuxième manifestation, le tarif *repas familial* sera appliqué.
- En cas de location gratuite, un forfait de 50 € est appliqué, incluant l'entretien, les poubelles et l'électricité.
- Les associations organisant des activités telles que : danse, clubs divers, gymnastique... paieront une location de 3 € par heure.
- Une caution de **1000 €** et une attestation d'assurance *responsabilité civile* seront demandées pour chaque utilisation.